

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE SAMEDI 9 MARS 2024 À 15H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Dany St-Amant, siège 5

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Vicky Bombardier, siège 2  
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 8 mars 2024, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Me Julie Waite, greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 1060, RUE BISSONNETTE - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ
5. PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 872, PLACE ANDRÉ-MARCOUX - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ
6. LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL DRAINVILLE - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE JOHNSON
7. APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - CANDIDATURE AU PRIX ULRICK CHÉRUBIN

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
9. APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT AU CLUB DE GOLF DE VALCOURT - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
10. APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RICHMOND - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
11. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**067-24-03-09**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE»

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**068-24-03-09**

### **PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1060, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, sur le lot actuel 6 529 413, à l'adresse civique 1060, rue Bissonnette, située dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 1716,2 pieds carrés (159,4 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement en bois d'ingénierie de marque LP Smartside, orientation horizontale, de couleur gris, ainsi d'un parement de pierre Mondrain de Permacon, couleur nuancée gris. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement, etc.) seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à quatre versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un perron à l'avant ainsi qu'un balcon couvert à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE »

**069-24-03-09**

### **PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 872, PLACE ANDRÉ-MARCOUX – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE RATTACHÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, sur le lot actuel 4 961 074, à l'adresse civique 872, place André-Marcoux, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la place André-Marcoux et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 1729,6 pieds carrés (160,7 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale, de couleur blanc sur les façades avant et arrière et gris sur les façades latérales, ainsi d'un parement de pierre Lafitt de Permacon, couleur nuancée gris. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement, coin de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur blanc;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à quatre versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un perron à l'avant ainsi qu'un balcon à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est que les façades latérales et arrière fassent l'objet d'une continuité dans la couleur du revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, conditionnement à ce que les requérants effectuent une continuité des façades latérales et arrière avec la couleur soit blanc ou gris du revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, orientation horizontale, comme exprimées dans la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE »

**070-24-03-09**

### **LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL DRAINVILLE - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE JOHNSON**

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi du Comté de Johnson (ci-après CJECJ) est un organisme à but non lucratif voué à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes et sa mission est d'initier et de développer des projets d'intervention novateurs répondant aux besoins des jeunes et au développement socio-économique de la communauté;

ATTENDU QUE le CJECJ offre gratuitement ses services à tous les jeunes de 16 à 35 ans et ces derniers peuvent avoir accès à différentes ressources, tant humaines que matérielles, afin d'être informés, orientés, conseillés et encouragés dans leurs démarches;

ATTENDU QUE le CJECJ doit louer un local pour pouvoir poursuivre ses activités puisque celui occupé présentement ne sera plus disponible prochainement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de louer au Carrefour jeunesse-emploi du Comté de Johnson, l'Espace culturel Drainville pour une année, le tout conformément au sommaire décisionnel de l'adjointe exécutive;

QUE le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la directrice générale, ou en son absence, la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE »

**071-24-03-09**

### **APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - CANDIDATURE AU PRIX ULRICK CHÉRUBIN**

ATTENDU QUE l'organisme Valcourt 2030 et son comité d'intégration Bienvenue travaillent depuis 5 ans, notamment à favoriser le rapprochement interculturel et l'intégration par les échanges entre les nouveaux et anciens résidents de la région de Valcourt et aussi à développer et renforcer les compétences interculturelles ainsi que l'ouverture à la diversité afin de prévenir la discrimination, le racisme et l'intimidation envers les immigrants et les minorités ethnoculturelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie l'organisme Valcourt 2030 dans le cadre du dépôt de sa candidature au Prix Ulrick Chérubin qui souligne entre autres l'apport des organisations à but non lucratif dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes.

ADOPTÉE »

**072-24-03-09**

**APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À L'ORGANISME VALCOURT 2030 - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE l'organisme Valcourt 2030 demande à la Ville de Valcourt un appui dans le cadre du dépôt de son projet de Plan directeur conceptuel de verdissement et de gestion des eaux pluviales du Grand Valcourt proposé par la Corporation de développement de la rivière Noire dans le Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le plan développé sera fait en cohérence avec les plans de développement du Canton de Valcourt et de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le projet est issu d'un comité de Valcourt 2030 composé de citoyens et de partenaires;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a la volonté de développer des projets misant notamment sur la biodiversité et la mise en valeur du milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie l'organisme Valcourt 2030 dans le cadre du dépôt de son projet de Plan directeur conceptuel de verdissement et de gestion des eaux pluviales du Grand Valcourt proposé par la Corporation de développement de la rivière Noire dans le Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE »

**073-24-03-09**

**APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT AU CLUB DE GOLF DE VALCOURT - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de simulateur à la pratique du golf du Club de golf de Valcourt;

ATTENDU QUE le conseil le considère conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande du Club de golf de Valcourt pour son projet de simulateur à la pratique du golf pour une demande de soutien financier de 20 000 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE »

**074-24-03-09**

**APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RICHMOND - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de réalisation d'une murale de la foire de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair);

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Richmond (Expo Richmond Fair) pour son projet de réalisation d'une murale de la foire pour une demande de soutien financier de 20 000 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François puisque ce projet n'aura aucunes retombées pour la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE »

**075-24-03-09**

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 29 février 2024 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 295 361,03 \$ : deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante et un dollars et trois sous.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Gerson Saenz, trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE »

**076-24-03-09**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 15 h 19.

ADOPTÉE »

\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Julie Waite, Greffière